

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 15646 Numéro SIREN : 732 075 312 Nom ou dénomination : ACCENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 21014

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 03-04-2019

N° DE DEPOT : 021014

N° GESTION : 1995B15646

N° SIREN : 732075312

DENOMINATION : ACCENTURE

ADRESSE : 118-122 AVE DE FRANCE 75013 PARIS

MILLESIME : 2018

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

12

Adresse de l'entreprise : 118 AVENUE DE FRANCE, 75013 PARIS

Durée de l'exercice précédent

12

Numéro SIRET

7 3 2 0 7 5 3 1 2 0 0 1 2 2

si déposé néant, cochez la case :

☐ *

				Exercice N clos le, 31/08/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 555 869	AG	7 296 503	
	Fonds commercial (1)	AH	63 010 372	AI	5 458 883	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	58 586 270	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AQ		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 066 151	AU	32 169 143	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	51 418 571	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD	7 625 220	BE	7 625 220		
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	921 683	BI	921 683		
TOTAL (II)		BJ	235 184 138	BK	44 924 530	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP	23 879 555	BQ	23 879 555
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	211 497	BW	211 497	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	371 198 848	BY	379 562
		Autres créances (3)	BZ	45 776 816	CA	45 776 816
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités		CF	32 280	CG	32 280	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 293 065	CI	3 293 065	
	TOTAL (III)	CJ	444 392 063	CK	379 562	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	679 576 202	IA	45 304 092	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	17 250 000	DA	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	123 695
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * nt réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1	)	DF	23 637
	Autres réserves serve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	1 761
	Report à nouveau			DH	62 187 512
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	17 042 141
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	98 353 749
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	32 525 731
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	32 525 731
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 556 364
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	880 472
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	92 270 317
	Dettes fiscales et sociales			DY	247 212 511
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	5 842
	Autres dettes			EA	13 357 987
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	146 109 133
	TOTAL (IV)			EC	503 392 628
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	634 272 109
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
	Écart de réévaluation libre			1D	
	Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	502 512 155
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 556 364

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	2 505 144	FB		FC	2 505 144	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	1 280 547 847	FH	279 520 090	FI	1 560 067 937	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 283 052 991	FK	279 520 090	FL	1 562 573 081	
	Production stockée *						FM	(5 304 754)	
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	6 561 335	
	Autres produits (1) (11)						FQ	2 937 522	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 566 767 184	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	777 158 178	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	40 919 265	
	Salaires et traitements *						FY	349 738 735	
	Charges sociales (10)						FZ	220 686 077	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	9 671 503	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	25 959 139
	Autres charges (12)						GE	108 960 166	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 533 093 066	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33 674 118	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	565 930	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	565 930	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	798 338	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	798 338	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(232 407)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	33 441 710		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 185 909
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 185 909
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 258 795
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 785 269
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 477 127
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 521 192
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 335 283)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	6 331 962
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 732 323
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 568 519 024
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 551 476 882
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	17 042 141
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 110 818
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	108 741 338
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES ET AMENDES		1 258 795	
VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS		1 785 269	
PRODUITS CESSION ELEMENTS D'ACTIFS			1 185 909
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS		5 477 127	
TOTAL GENERAL		8 521 192	1 185 909
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL			

DGFIP N° 2053 2018

ACCENTURE SAS

[illegible]

DGFIP N° 2053 2018

ACCENTURE SAS

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Concécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						1		2				
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	70 058 425	KE		KF	63 023 039	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	16 622 812	KW		KX	2 074 642	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	28 464 215	LC		LD	5 859 369	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	45 087 027	LO		LP	7 934 012	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	62 235 110	8V		8W	0
Autres titres immobilisés					1P	5 192 000	1R		1S	2 433 220		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 693 553	1U		1V	363 937		
TOTAL IV					LQ	73 120 663	LR		LS	2 797 156		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	188 266 115	ØH		ØJ	73 754 208		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ' ou évaluation par mise en équivalence				
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	3 928 951	LW	129 152 512	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	106 341	MN	18 591 112	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	6 848 546	MT	27 475 038	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	6 954 887	NH	46 066 151	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX	10 816 538	ØY	51 418 571	ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	7 625 220	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	5 135 807	2F	921 683	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	15 952 345	NK	59 965 474	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	26 836 184	ØL	235 184 138	ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION GFIP N° 2054-bis 2018 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/08/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 660 498	PF	3 808 804	PG	2 172 799	PH	7 296 503
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	11 011 338	QE	1 870 881	QF	13 262	QG	12 868 957
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de transport	QL	20 133 715	QM	5 947 480	QN	6 781 009	QO	19 300 186
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR		QS		QT	
	Emballages récupérables et divers	QU	31 145 053	QV	7 818 362	QW	6 794 271	QX	32 169 143
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	36 805 551	ØP	11 627 166	ØQ	8 967 070	ØR	39 465 647

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL II													
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM				NO			
TOTAL IV													
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UI	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Extension 1

ACCENTURE SAS

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Extension 2

ACCENTURE SAS

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISION POUR RISQUE PRUD'HOMAX	10 885 109	1 716 140	4 318 518	8 282 731
PROVISION POUR LITIGES	1 132 000	800 000	1 132 000	800 000
PROVISIONS CLIENTS		23 443 000		23 443 000

TOTAL	12 017 109	25 959 140	5 450 518	32 525 731
--------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

SOMME DES EXTENSIONS	12 017 109	25 959 140	5 450 518	32 525 731
-----------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	921 683	UV	0	UW	921 683	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	100 490	100 490				
	Autres créances clients				UX	371 098 357	371 098 357				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	37 707	37 707				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	2 885 142	2 885 142				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	32 162 849	32 162 849				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 223 382	6 223 382				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 467 733	4 467 733				
	Charges constatées d'avance				VS	3 293 065	3 293 065				
	TOTAUX				VT	421 190 412	VU	420 268 729	VV	921 683	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									VF
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 556 364	3 556 364						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	92 270 317	92 270 317						
Personnel et comptes rattachés			8C	110 032 004	110 032 004						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	58 493 435	58 493 435						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	73 983 097	73 983 097						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 703 974	4 703 974						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	5 842	5 842						
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	13 357 987	13 357 987						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	146 109 133	146 109 133						
TOTAUX			VY	502 512 155	VZ	502 512 155					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		Exercice N, clos le : 31/08/2018		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	17 042 141				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE 1 133 777		WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 199 961		WC					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		XE	1 333 738				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI 38 574 706		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	39 760 187				
	Amendes et pénalités		WJ 1 185 481		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	2 820 471		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées au taux de 0 %								I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions				WN						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	3 105 171			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I		WR	64 061 710	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 % — imposées aux taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs								WU	19 052 770		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WV			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WH			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WP			
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)										WW			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XB			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*										I6			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies)		L6		Sociétés d'investissement immobilières (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégage par le report en arrière du déficit		ZI		XG	984 441			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
										TOTAL II		XH	20 037 211	
III. RÉSULTAT FISCAL														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI 44 024 499		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN 44 024 499		XO				

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DGFIP N° 2058-A2 2018

ACCENTURE SAS

[illegible]

3 105 171

3 105 171

[illegible]

181 780

181 780

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis AL 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis AL 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PROVISION RISQUES ET CHARGES CLIENTS	8X	24 243 000	8Y	1 132 000
PROVISION LITIGES	8Z		9A	500 000
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	24 243 000	9C	1 632 000
Provisions pour dépréciation *				
DOTATIONS PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	9D	5 458 884	9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H	5 458 884	9J	
Charges à payer				
ORGANIC C3S	9K	2 514 512	9L	2 213 260
PARTICIPATION	9M	6 358 310	9N	15 207 510
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S	8 872 822	9T	17 420 770
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	38 574 706	YO	19 052 770
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Extension 1

ACCENTURE SAS

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : **ACCENTURE SAS**

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	94 555	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ réserves légales - Autres réserves	ZB	
							ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	62 092 956		Dividendes	ZE		
					Autres répartitions	ZF		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	62 187 512	
	TOTAL I	ØF	62 187 511		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	62 187 512

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail					J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	626 717 780			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois					J8	12 502 828	)	XQ	17 673 514			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	3 221 692			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	12 212 381			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES		)	ST	117 332 808			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	777 158 178			
	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	10 891 003			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS		)	9Z	30 028 261			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	40 919 265			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	363 338 160			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	172 389 403			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *								ØB	337 810 905			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	44 024 499	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	70 354 616	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : **ACCENTURE SAS**

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	LOGICIELS	2 947 945		1 191 793	1 756 152
	2	AGENCEMENTS	4 354	4 354		
	3	MATERIEL INFORMATIQUE	532 358	517 566		14 791
	4	MATERIEL DE BUREAU	25 227	10 902		14 325
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	1 124 172	(631 980)	(631 980)			
	2						
	3	61 737	46 945	46 945			
	4		(14 325)	(14 325)			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		(599 360)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2018

Extension

ACCENTURE SAS

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2018

Néant X *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

[illegible]

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Extension

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou de 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I *sexies*- 0 bis du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> - 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> - 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☒ ***I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

16 -CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/09/2017

et clos le : 31/08/2018

Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

Siren société mère :

Dénomination société mère :

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 557 268 327
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 557 268 327

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	4 048 341
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	4 048 341

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	757 881 824
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	5 170 685
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	108 960 166
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	872 012 675

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	689 303 992
-----------------------------	------------------------------------	-----	-------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	689 303 992
---	----	-------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE) EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 557 268 327
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Période de référence du GY au	GZ	
Date de cessation	IIR	

VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel :	YP	4 370
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NO

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2018

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

N° SIRET 73207531200122

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie) 118 AVENUE DE FRANCE

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	17 250 000
---	----	---	--	----	------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ACCENTURE HOLDINGS FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 4 7 7 8 3 2 6 1 2 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 17 250 000

Adresse : N° 0118 Voie AVENUE DE FRANCE

Code Postal 75013 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOI'

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

N° SIRET 73207531200122

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie) 118 AVENUE DE FRANCE

CODE POSTAL 75013

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	ALTIMA	
N° SIREN (si société établie en France)	4 1 1 7 8 0 6 8 7	% de détention	100,00	
Adresse :	N° 33	Voie	RUE DUPELIX	
	Code Postal 59100	Commune	ROUBAIX	Pays FR
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Accenture S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros
Siège social : 118-122 avenue de France 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU VINGT-HUIT
FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février,

La société Accenture Holdings France SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 407.037.000 euros dont le siège social est situé 118, avenue de France à Paris - 75013, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président Monsieur Marc Thiollier.

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« *Associé Unique* ») propriétaire des 17.250.000 actions composant le capital social de la société Accenture SAS, (ci-après dénommée la « *Société* »),

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité d'Entreprise,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2018,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, et
- le projet des décisions adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2018,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2018,
- approbation des comptes de l'exercice clos au 31 août 2018 et des rapports ci-dessus; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2018,
- convention réglementée,
- renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire, suppléant et/ou nomination,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

La société KPMG Audit IS, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Guillaume Livet, associé signataire, qui a été régulièrement informée par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique, est absente et excusée.

Le Comité d'Entreprise a aussi été régulièrement informé.

Sur la base du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31 août 2018, les décisions suivantes ont été adoptées :

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2018, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de 17 042 141 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 août 2018.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 1 333 738 €.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 17 042 141 €. En tenant compte du Report à Nouveau créateur de 62 187 512 € le bénéfice distribuable s'élève à 79 229 653 €.

La réserve légale représentant 10% du capital social, l'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- au compte de Report à Nouveau qui est ainsi porté à la somme de 79 229 653€,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé à la distribution des dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos en :	Dividende Global	Revenus non éligibles à l'abattement si l'associé unique est une personne morale	Revenus éligibles à l'abattement
2017	0 €	(de 40 %) : 0 €	0
2016	56.200.000 €	(de 40 %) : 56.200.000 €	0
2015	18.400.000 €	(de 40 %) : 18.400.000 €	0

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION – CONVENTION REGLEMENTEE

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos au 31 août 2018 aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue et que la lettre relative aux conventions conclues à des conditions normales et courantes a effectivement été remise, dans les délais légaux, au Commissaire aux comptes.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des Commissaires aux comptes arrivant à expiration au 31 août 2018, il est proposé à l'Associé Unique de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

* **Commissaire aux comptes titulaire :**

KPMG S.A. en remplacement de KPMG Audit IS
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense
RCS : 775 726 417

* **Commissaire aux comptes suppléant :**

Salustro Reydel S.A en remplacement de KPMG Audit ID
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense
RCS : 652 044 371

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique et le Président.

*

*

*

Olivier Girard
Le Président

Accenture Holdings France SAS
L'Associé Unique



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2018

Accenture S.A.S.

118, avenue de France - 75013 Paris

Ce rapport contient 21 pages

Référence : GL-191-025



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Siège social : 118, avenue de France - 75013 Paris
Capital social : €.17 250 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2018

A l'Associé unique de la société Accenture S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Accenture S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables – Changements de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application du Règlement ANC 2015-05 publié le 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des fonds commerciaux, des malis techniques affectés aux fonds commerciaux et des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 février 2019

KPMG Audit IS



Guillaume Livet
Associé

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

ACCENTURE SAS

		2018			2017	Variation
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	%
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement *					
	Frais de développement *					
	Concessions, brevets et droits similaires	7 555 869	7 296 503	259 365	1 387 555	-81,31 %
	Fonds commercial (1)	63 010 372	5 458 883	57 551 489	63 010 372	-8,66 %
	Autres immobilisations incorporelles	58 586 270		58 586 270		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Autres immobilisations corporelles	46 066 151	32 169 143	13 897 007	13 941 974	-0,32 %
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
	Autres participations	51 418 571		51 418 571	58 545 072	-12,17 %
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	7 625 220		7 625 220	5 192 000	46,86 %
	Prêts				5 135 807	-100,00 %
	Autres immobilisations financières *	921 683		921 683	557 746	65,25 %
TOTAL (II)		235 184 138	44 924 530	190 259 608	147 770 528	28,75 %
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *					
	Matières premières, approvisionnements					
	En cours de production de biens					
	En cours de production de services	23 879 555		23 879 555	29 184 310	-18,18 %
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	211 497		211 497	658 696	-67,89 %
	CRÉANCES					
	Clients et comptes rattachés (3)*	371 198 848	379 562	370 819 285	317 570 492	16,77 %
	Autres créances (3)	45 776 816		45 776 816	70 235 357	-34,82 %
Comptes de Régularisation	DIVERS					
	Capital souscrit et appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	32 280		32 280	5 024	542,53 %
	Charges constatées d'avance (3)*	3 293 065		3 293 065	4 840 440	-31,97 %
	TOTAL (III)	444 392 063	379 562	444 012 500	422 494 322	5,09 %
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif * (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	679 576 202	45 304 092	634 272 109	570 264 851	11,22 %

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

ACCENTURE SAS

		2018	2017	Variation %
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	17 250 000	17 250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	123 695	123 695	
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale	1 725 000	1 725 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées	23 637	23 637	
	Autres réserves	1 761	1 761	0,04 %
	Report à nouveau	62 187 512	94 555	65 668,61 %
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 042 141	62 092 956	-72,55 %
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	98 353 749	81 311 607	20,96 %
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	32 525 731	12 017 109	170,66 %
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)	32 525 731	12 017 109	170,66 %
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 556 364	229 750	1 447,93 %
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	880 472	691 834	27,27 %
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 270 317	99 074 949	-6,87 %
	Dettes fiscales et sociales	247 212 511	241 309 310	2,45 %
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 842	1 157 614	-99,50 %
	Autres dettes	13 357 987	6 127 768	117,99 %
Compte régul.	Produits constatés d'avance	146 109 133	128 344 905	13,84 %
	TOTAL (IV)	503 392 628	476 936 134	5,55 %
	Écarts de conversion passif (V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	634 272 109	570 264 851	11,22 %
RENOVOIS	Écart de réévaluation incorporé au capital			
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
	Écart de réévaluation libre			
	Réserve de réévaluation (1976)			
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	502 512 155	476 244 299	5,52 %
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 556 364		

DGFIP N° 2052 2018

ACCENTURE SAS

		2018	2017	Variation %		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		2 505 144	432 073	479,80 %	
	Production vendue	biens				
		service	1 560 067 937	1 442 450 242	8,15 %	
	Chiffres d'affaires nets		1 562 573 081	1 442 882 316	8,30 %	
	Production stockée		(5 304 754)	561 437	-1 044,85 %	
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		6 561 335	15 430 899	-57,48 %	
	Autres produits		2 937 522	9 171	31 930,56 %	
Total des produits d'exploitation		1 566 767 184	1 458 883 825	7,39 %		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes		777 158 178	712 025 088	9,15 %	
	Impôts, taxes et versements assimilés		40 919 265	30 767 794	32,99 %	
	Salaires et traitements		349 738 735	288 544 003	21,21 %	
	Charges sociales		220 686 077	183 187 596	20,47 %	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	9 671 503	5 175 391	86,87 %
			- dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			119 043	-100,00 %
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		25 959 139	8 694 359	198,57 %	
	Autres charges		108 960 166	96 172 186	13,30 %	
Total des charges d'exploitation (II)		1 533 093 066	1 324 685 463	15,73 %		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		33 674 118	134 198 361	-74,91 %		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés		565 930	26 368	2 046,28 %	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			4 000 001	-100,00 %	
	Différences positives de change			10 128 943	-100,00 %	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)		565 930	14 155 313	-96,00 %		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			3 690 038	-100,00 %	
	Intérêts et charges assimilées		798 338	25 782 129	-96,90 %	
	Différences négatives de change			(1 755)	-100,00 %	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)		798 338	29 470 411	-97,29 %		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		(232 407)	(15 315 198)	-98,48 %		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		33 441 710	118 883 263	-71,87 %		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

ACCENTURE SAS

		2018	2017	Variation %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 185 909	106 199	1 016,69 %
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	1 185 909	106 199	1 016,69 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 258 795	413	304 693,19 %
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 785 269	13 676	12 954,03 %
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 477 127	231 849	2 262,37 %
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	8 521 192	245 939	3 364,77 %
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(7 335 283)	(139 740)	5 149,27 %
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		6 331 962	15 207 510	-58,36 %
Impôts sur les bénéfices (X)		2 732 323	41 443 056	-93,41 %
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		1 568 519 024	1 473 145 337	6,47 %
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 551 476 882	1 411 052 381	9,95 %
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		17 042 141	62 092 956	-72,55 %
RENVIS	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Dont { produits de locations immobilières			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs			
	Dont { - Crédit-bail mobilier			
	- Crédit-bail immobilier			
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	Dont produits concernant les entreprises liées			
	Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles			
	Dont transferts de charges	1 110 818	981 849	13,14 %
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	108 741 338	96 154 591	13,09 %
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			

ANNEXE

La société Accenture SAS a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Acquisitions:

Le 21 décembre 2017, la société a fait l'acquisition de l'intégralité du capital de Digital Croissance SAS et de ses filiales (Groupe Altima). Ce groupe est spécialisé dans le commerce digital.

Transmissions universelles du patrimoine

Les filiales d'Accenture SAS ci-dessous ont été absorbées par transmission universelle du patrimoine au profit d'Accenture SAS :

- Le 1^{er} septembre 2017 : les sociétés Arismore Groupe SARL, Arismore SAS, Memory SAS, ont été absorbées par transmission universelle du patrimoine au profit d'Accenture SAS
- le 2 octobre 2017 : la société PCO Innovation SARL, a été absorbée par transmission universelle du patrimoine au profit d'Accenture SAS.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2018, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France et conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié, homologué par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France SAS. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France SAS l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

Changements de méthode comptable :

Le règlement n° 2015-05 publié par l'ANC le 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Il constitue un changement de méthode comptable. Ce texte a pour vocation de modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général en y insérant des dispositions dédiées aux instruments financiers. L'impact de ce changement de méthode pour l'exercice clos le 31 août 2018 s'est traduit par une augmentation du résultat d'exploitation de 2 776 004 € et une diminution du résultat financier du même montant.

L'impact sur l'exercice clos le 31 août 2017 se serait traduit par une hausse du résultat d'exploitation de 10 127 188 € et une diminution du résultat financier du même montant.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services.

2.3 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les opérations en monnaie étrangère ont été valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2018.

2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées selon les méthodes suivantes :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.6 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSUs), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe mis en place depuis 2001.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2018

- Les droits sont acquis linéairement ou *in fine* sur des périodes variant généralement entre 1 et 10 ans, sous condition de présence ;
- Chaque RSU donne droit à la livraison, à la date prévue sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSUs qualifiées antérieurs à octobre 2012 devaient être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et devaient être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ; les actions livrées au titre de RSUs qualifiées postérieurs à janvier 2016 doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSUs et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi.
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements des Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus entre octobre 2012 et janvier 2016 inclus.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture SAS une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 169,07 au 31 août 2018) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2018

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2018.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY2018	31-août-17	Acquisition	Fusions	Cession	31-août-18
Immobilisations incorporelles	70 058 425	63 023 039		3 928 951	129 152 513
Inst générales, agencements et aménagements divers	16 622 812	2 074 642		106 341	18 591 113
Matériel de bureau et informatique	28 464 215	5 859 369		6 848 546	27 475 038
Autres participations	62 235 110	51 418 572	62 235 110		51 418 572
Autres titres immobilisés	5 192 000	2 433 220			7 625 220
Prêts et autres immobilisations financières	5 693 553	363 937		5 135 807	921 683
					0
Total	188 266 115	125 172 779	62 235 110	16 019 645	235 184 139

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2018

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles incluent des logiciels à hauteur de 7 555 869 €, des malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 58 586 270 € et des fonds commerciaux pour 63 010 372 €.

Ces fonds commerciaux comprennent :

→ A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité outsourcing.

→ A hauteur de 1,7 M€, le fonds commercial de l'activité design digital.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Les fonds commerciaux des activités optimisation de la performance après-vente des sociétés industrielles et évaluation de la performance des campagnes marketing ont été dépréciés en totalité au cours de l'exercice pour un montant total de 5,5 M€.

Les malis de fusion sur actifs incorporels sont issus des opérations réalisées depuis l'entrée en vigueur du Règlement ANC n° 2015-06 et comprennent :

→ A hauteur de 39,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société ARISMORE, affecté au fonds commercial de l'activité cyber-sécurité.

→ A hauteur de 18,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO affectés au fonds commercial de l'activité Industrie X.0.

Immobilisations financières :

Les mouvements sur titres de participation correspondent d'une part à l'acquisition du Groupe Altima et d'autre part à la sortie des titres des entités absorbées.

Par ailleurs, au cours de l'exercice social, la société a continué son investissement dans le fond d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2018, Accenture SAS a investi à hauteur de 7,6 m€ dans le fonds PARTECH.

Les prêts remboursables à première demande à la société Accenture Product Lifecycle Services ont été remboursés en totalité au cours de l'exercice.

Amortissements et dépréciations (en euros):

FY2018	31-août-17	Augmentation	Fusions	Diminution	31-août-18
Immobilisations incorporelles	5 660 498	9 267 687		2 172 799	12 755 386
Inst générales, agencements et aménagements divers	11 011 338	1 870 881		13 262	12 868 957
Matériel de bureau et informatique	20 133 715	5 947 480		6 781 009	19 300 186
Immobilisations financières	3 690 038		3 690 038		0
Total	40 495 590	17 086 048	3 690 038	8 967 070	44 924 530

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2018	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Autres immobilisations financières	921 683		921 683
Clients douteux ou litigieux	100 490	100 490	
Créances clients et comptes rattachés	371 098 357	371 098 357	
Personnel et compte rattachés	37 707	37 707	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	2 885 142	2 885 142	
Impôts sur les bénéfices	32 162 849	32 162 849	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 223 382	6 223 382	
Débiteurs divers	4 467 733	4 467 733	
Charges constatées d'avance	3 293 065	3 293 065	
		0	
Total des créances	421 190 408	420 268 725	921 683

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2018	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	3 556 364	3 556 364	
Fournisseurs et comptes rattachés	92 270 317	92 270 317	
Personnel et compte rattachés	110 032 004	110 032 004	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	58 493 435	58 493 435	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 983 097	73 983 097	
Autres impôts et taxes assimilées	4 703 974	4 703 974	
Dettes sur immo et comptes rattachés	5 842	5 842	
Groupe et associés	11 802 945	11 802 945	
Autres dettes	1 555 042	1 555 042	
Produits constatés d'avance	146 109 133	146 109 133	
Total des dettes	502 512 153	502 512 153	0

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » correspond exclusivement à des soldes créditeurs de banque.

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société finance ses besoins de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2018, le montant ainsi financé s'élevait à 11 803K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » ci-dessus.

	ACCENTURE SAS Comptes annuels au 31 août 2018
--	---

3.3 Entreprises liées

Les soldes des dettes, créances, charges financières et produits financiers avec les entreprises liées se présentent comme suit en date du 31 août 2018 :

au 31 août 2018	Créances	Dettes	Charges financières	Produits financiers
Accenture BV	17 616 148	48 967 517		
Accenture Finance Limited		11 802 946		14 848
Accenture Tech Solutions	951 260	12 082 290		
Avanade France SAS	70 813	5 226 991		
DIGIPLUG	27 434	22 378		
APTP	569 197	42 844		
Accenture Insurance Services	376 196	33 465		
Accenture do Brasil Ltda	36 746			
ACCENTURE LLC Consulting Moscow	387 988	1 345 299		
Accenture SAS Tunisie Branch	1 047 146	8 584		
Altima	6 078 785	504 000		
Octo Technology	137 990	1 371 879		
Total	27 299 705	81 408 192	0	14 848

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2018 se présente comme suit :

au 31 août 2018	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	12 212 396
Clients, avoirs à établir	87 156
Charges à payer liées au personnel	105 658 937
Organismes sociaux, charges à payer	38 448 173
Charges à payer liées aux taxes	4 703 974
Total des charges à payer	161 110 636

3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées : 83 000 000

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2018

SAS FY18	Qualifiées	Non qualifiées	PSU	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2017	195 465	233 579	127 647	556 691
Nbr de RSU attribuées sur l'exercice	155 419	117	40 805	196 341
Nbr de RSU annulées sur l'exercice	18 003	8 232	9 698	35 933
Nbr de RSU délivrées sur l'exercice	58 548	106 327	40 192	205 067
Solde RSU non délivrées au 31.08.2018	274 333	119 137	118 562	512 032
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice		38 131 697		38 131 697
Montant du passif enregistré au bilan*	11 407 578	14 609 457	5 061 908	31 078 942

* Montant net des refacturations à d'autres entités du Groupe

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2018 se présente comme suit :

au 31 août 2018	Euros
Avoir à recevoir	334 963
Clients, factures à établir	89 872 926
Indemnités journalières à recevoir	1 627 483
Autres produits à recevoir	2 591 048
Total des produits à recevoir	94 426 420

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S s'élève à 17 250 000 € subdivisé en 17 250 000 actions d'un euro chacune.

€	31-août-17	Aff. Résultat N-1	Dividendes	Autres	Résultat N	31-août-18
Capital social	17 250 000					17 250 000
Prime d'émission et de fusion	123 695					123 695
Réserve légale	1 725 000					1 725 000
Réserves réglementées	23 637					23 637
Autres réserves	1 761					1 761
Report à nouveau	94 556	62 092 957	0			62 187 513
Résultat de l'exercice	62 092 957	-62 092 957			17 042 141	17 042 141
Capitaux propres	81 311 606	0	0	0	17 042 141	98 353 747

3.7 Provisions

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31-août-17	Dotations/Imports	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31-août-18
Provisions pour Risques & Charges	12 017 110	25 959 140	3 720 133	1 730 384	32 525 733
Provisions créances clients	84 070	295 492			379 562
Total Provisions risques & charges	12 101 180	26 254 632	3 720 133	1 730 384	32 905 295

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des litiges en cours et des pertes potentielles sur contrats en cours.

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2018 s'élèvent à 3,29 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2018/2019 concernant principalement des assurances et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 146,10 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2018 et qui ont été facturés.

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2018 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2018

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 283,05 M€ représente 82,11% du chiffre d'affaires total.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent environ 89,06% des charges d'exploitation.

4.3 Résultat financier

Il est composé essentiellement d'intérêts et charges assimilées.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles correspondent à des pénalités pour 1 259 K€, des cessions pour 1 785K€ et à une dépréciation exceptionnelle de certains fonds commerciaux a été constatée pour 5 477 K€.

Les produits exceptionnels correspondent principalement à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 1 186 K€.

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

	ACCENTURE SAS Comptes annuels au 31 août 2018
--	---

au 31 août 2018	Résultat avant IS	IS du	Résultat après IS
Résultat courant	33 441 710	2 494 440	30 947 270
Résultat Exceptionnel	-7 335 283	237 883	-7 573 166
Participation des salariés	-6 331 962	0	-6 331 962
Bénéfice comptable	19 774 465	2 732 323	17 042 142



	Compte	IS du
Impôt sur les sociétés	695100	2 820 471
Impôt Etranger	695200	896 293
Provisions crédits d'impôt	699000	-984 441
		2 732 323

Accenture SAS bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7 % au titre des rémunérations versées jusqu'au 31 décembre 2017 et au taux de 6 % au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2018. Pour la période de janvier à août 2018, le CICE provisionné dans les comptes s'élève à 1 977 K €, comptabilisé au débit d'un sous-compte dédié du compte 69 « Participation des salariés – Impôts sur les bénéfices et assimilés ». Le CICE est affecté au financement du besoin en fonds de roulement.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2018 sont les provisions non déductibles (20 000 000 €), la participation (6 358 310 €) et la contribution C3S (2 514 512 €). Le total des allègements futurs d'impôt société en base est donc de 28 872 822 €, soit un allègement futur d'impôt de 9 624 274 € au taux de 33,33%.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectifs	août-18	août-17
Cadres	4179	3467
Agents de maîtrise	100	105
Employés	20	16
Apprentis	63	42
C-Qual	29	9
Total	4391	3639

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2018

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid. Encaiss.	Val brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
SAS ALTIMA 33 RUE DU PLEIX, 59100 ROUBAIX	561 869 2 094 257	100%	51 418 573 51 418 573		17 416 903 -1 623 758
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					
AUTRES TITRES					
PARTECH			7 625 220 7 625 220		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuair, extérieur à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2018. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 10,078 K€. Cet engagement n'est pas comptabilisé au 31 août 2018

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 2 218 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

Selon l'engagement pris par la Société, des investissements seront à réaliser dans le fonds PARTECH à hauteur de 17 M€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Monsieur Oliver Girard a été nommé Président de la société Accenture SAS à la date du 23 octobre 2018 pour une durée de deux ans renouvelables, en remplacement de Monsieur Christian Nibourel.